Informations de base

2000/2245(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Emploi: assistance financière aux petites et moyennes entreprises innovantes PME. Rapport 1999 **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	BUSHILL-MATTHEWS Philip (PPE-DE)	21/06/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	FLESCH Colette (ELDR)	13/09/2000

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0266	Résumé
23/10/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/11/2000	Vote en commission		Résumé
07/11/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0335/2000	
16/01/2001	Décision du Parlement	T5-0012/2001	Résumé
16/01/2001	Débat en plénière		
16/01/2001	Fin de la procédure au Parlement		

18/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2245(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/12772

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0335/2000 JO C 232 17.08.2001, p. 0006	07/11/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0012/2001 JO C 262 18.09.2001, p. 0024-0071	16/01/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0266	12/05/2000	Résumé

Emploi: assistance financière aux petites et moyennes entreprises innovantes PME. Rapport 1999

2000/2245(COS) - 16/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Philip Rodway BUSHILL MATTHEWS (PPE/DE, UK), le Parlement européen souligne l'importance d'encourager la promotion des PME et d'améliorer le climat relatif à l'investissement, l'innovation et l'entreprenariat dans l'ensemble de l'Union européenne et des pays candidats. Il note que l'Europe reste loin derrière les Etats Unis en ce qui concerne la mobilisation de capitaux à risques (7 milliards d'euros contre 12 milliards en 1998). Le système financier européen ne prévoit pas un accès au capital suffisant et la culture du risque est encore trop absente des pratiques des banques. Les membres du Parlement européen accueillent le lancement de l'initiative comme un point positif vers l'accroissement et l'amélioration des perspectives d'emploi dans l'ensemble de l'Union mais il déplore le temps nécessité par la rédaction du premier rapport annuel. Ils estiment que le délai destiné à la préparation de ce rapport devrait être raccourci dans l'avenir. La Commission et la BEI ont appelé à mettre en oeuvre une procédure de gestion pour tous les instruments de l'initiative de manière à fournir des données réalistes sur les effets de la création d'emploi : typologie des nouveaux employés, qualité et durée des emplois offerts, investissement par tête nécessité par la création des nouveaux emplois. Les futurs rapports devraient inclure des propositions provenant aussi bien des usagers que des non usagers des fonds. Les Etats membres dont les entreprises n'ont pas encore fait profiter des trois programmes devraient encourager les institutions financières et les PME à en faire usage. Le Parlement européen demande confirmation que les fonds seront disponibles non seulement pour les PME impliquées dans les hautes technologies et les industries fondées sur le savoir mais aussi pour les petites entreprises artisanales, commerciales, touristiques et pour les autres services.

Emploi: assistance financière aux petites et moyennes entreprises innovantes PME. Rapport 1999

2000/2245(COS) - 12/05/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel de la Commission sur les mesures d'assistance financière aux PME innovantes et créatrices d'emploi.
CONTENU : à la suite de l'initiative du Parlement européen visant à renforcer les moyens bugétaires en faveur des PME innovantes, le Conseil a adopté l'Initiative en faveur de la croissance et de l'emploi sur les mesures d'assistance financière (décision 98/347/CE). Conformément à cette décision, la Commission présente son rapport annuel sur les différents mécanismes qu'elle a mis en place. Ces mécanismes sont au nombre de trois : 1) Le guichet "aide au démarrage" du MET : ce mécanisme vise à assurer l'accès au financement d'amorçage et de démarrage par des investissements à réaliser dans des fonds de capital-risque. Depuis la signature du premier accord de coopération, la Commission a approuvé des engagements d'investissement de neuf fonds sélectionnés par le FEI pour un total s'élevant à 54 millions EUR. Ensemble, ces neuf fonds devraient lever des ressources pour un total de 306 millions EUR. Selon les dernieres estimations, 49 PME au total ont bénéficié d'un investissement au titre de ce mécanisme, l'investissement total s'élevant à 20,2 millions EUR. A coté de ces neuf fonds, des négociations sont en cours avec quatre autres fonds de capital-risque. En tout, le FEI compte avoir 25 à 30 fonds dans l'ensemble des 15 États membres. 2) Joint European Venture (JEV) : le programme JEV a été créé pour aider les PME à créer des entreprises conjointes transnationales dans l'Union européenne. Pour les 53 projets d'entreprise conjointe approuvés au 31/12/1999 (soit 115 PME participantes), la création totale d'emplois pourrait être de 788 (soit une moyenne de 15 emplois par projet). Le niveau d'activité de JEV en 1999 indique que les PME manifestent un intérêt croissant pour ce programme. Il est prévu qu'environ 250 propositions seront présentées à la fin de 2000. 3) Le mécanisme de garantie en faveur des PME : l'objectif de ce mécanisme est de stimuler la création d'emploi en favorisant l'activité d'investissement des PME innovantes dans l'Union européenne via un meilleur accès aux prêts. Depuis 1998, la Commission a approuvé des engagements concernant 15 intermédiaires financiers sélectionnés par le FEI, pour un total de 90 millions EUR. Le portefeuille de garantie du FEI au titre du mécanisme s'élève à 1,238 millions EUR. Les 7 223 PME bénéficiant du mécanisme ont déclaré qu'elles employaient 32 869 salariés. Ce chiffre devrait atteindre 36 988 emplois dans deux ans, ce qui équivaut à une augmentation totale de 13%. Plus de 14 000 PME devraient bénéficier du mécanisme fin 1999.